

Image not found or type unknown



LICENCIEMENT PREAVIS ET RECHERCHE EMPLOI

Par **mfrance89**, le **22/06/2021** à **17:46**

Bonjour

Licenciée depuis le 18 juin 2021 avec préavis de 2 mois non effectuable à la demande de l'employeur + 30 jours de congés payés

1 - Recherche d'emploi, si par bonheur, je trouve un emploi immédiat, puis-je le prendre ou bien dois-je attendre mon solde de tous comptes de l'employeur, soit le 19 septembre 2021.

2 - D'ailleurs, du fait qu'il ne souhaite pas que j'effectue le préavis, aurait-il dû me régler mon solde de tous comptes ?

Merci

Cordialement

Par **P.M.**, le **22/06/2021** à **18:04**

Bonjour,

Si l'employeur vous a dispensée d'effectuer le préavis par écrit, vous pouvez occuper un nouvel emploi immédiatement et cumuler la rémunération de celui-ci avec l'indemnisation du préavis...

L'employeur peut vous indemniser le préavis à l'échéance normale de chaque paie et ne vous délivrer le solde de tout compte qu'au terme du préavis comme s'il avait été effectué...

Par **mfrance89**, le **22/06/2021** à **18:19**

re

merci de votre réponse précise

mais puis-je lui réclamer le solde de tous comptes dès maintenant ?

merci encore

cordialement

Par **P.M.**, le **22/06/2021** à **18:23**

Je vous ai indiqué :

[quote]

L'employeur peut vous indemniser le préavis à l'échéance normale de chaque paie et ne vous délivrer le solde de tout compte qu'au terme du préavis comme s'il avait été effectué...

[/quote]

Donc l'employeur n'est pas obligé de vous délivrer le solde de tout compte dès maintenant...

Par **mfrance89**, le **22/06/2021** à **18:28**

Merci

cordialement